

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 3 novembre 2021, à Rosé

<u>Présidence</u> :	M. Martin Moosmann	
<u>Membres du comité</u> :	M. Marius Achermann M. Gabriel Litzistorf Mme Chantal Angéloz M. Daniel Aeschlimann M. Marcel Tortorella M. Beat Meuwly M. Denis Schwab M. Thomas Chappuis, vice-président M. Jean-Yves Garreau	Avry Belfaux Corminboeuf Courtepin Givisiez Gurmels La Sonnaz La Brillaz Misery-Courtion
<u>Chef-exploitant</u> :	M. Pascal Lottaz	
<u>Secrétaire</u> :	Mme Chantal Sottas	
<u>SEGC Ingénieurs</u> :	MM. Norbert et Romain Wicht	
<u>MICARNA</u> :	M. Pedro Ferreira	
<u>Voix représentées</u> :		

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	M. Christian Hofmann	2
Belfaux	M. Vincent Schickel	3
Corminboeuf	M. Christian Vorlet	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Damiano Lepori	3
Gurmels		
La Brillaz	M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Lionel Jordan	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Michaël Chatagny	2
Communes présentes 09/ 10	Total des voix représentées 24 /26	

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 29 juin 2021
3. Budget 2022
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Adoption
4. Règlement des finances
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Adoption
5. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2021 à 2023
6. Divers

Scrutateurs nommés :

M. Alexandre Krattinger, commune de La Brillaz
M. Michaël Chatagny, commune de Prez

Excusés:

Mme Éliane Dévaud-Sciboz, commune d'Avry
M. Christian Schneuwly, commune de Gurmels
M. Olivier Pompini, Sen

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à cette assemblée des délégués ordinaire de l'AESC.

Il salue tout spécialement M. Pascal Lottaz, chef exploitant, Mme Chantal Sottas, secrétaire, MM. Norbert et Romain Wicht, nos ingénieurs.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : M. Alexandre Krattinger de la commune de La Brillaz et M. Michaël Chatagny de la commune de Prez et les remercie d'ores et déjà de leur contribution.

Il excuse les personnes annoncées absentes et mentionne que le nombre de voix des délégués est de 24 voix sur un total de 26.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 41 du 15 octobre 2021 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 6 octobre 2021.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 mai 2021

Le procès-verbal du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Budget 2022

Tous les documents relatifs au budget ont été transmis avec la convocation à l'assemblée.

3.1 Présentation

Budget de résultat

M. le Président relève que le budget 2022 a été élaboré sur le principe du nouveau plan comptable MCH2.

Il passe en revue les différents postes du budget de résultat en y ajoutant quelques commentaires.

Un nouveau poste a été créé en raison de l'investissement pour l'agrandissement de la Step, soit « participation des communes aux frais financiers ».

Un nouveau poste également pour la commission financière, **M. le Président** en profite pour présenter la commission financière, soit M. Christian Vorlet, délégué de la commune de Corminboeuf, qui assume la présidence ainsi que M. Mario Wüthrich, délégué de la commune de Courtepin et M. Damiano Lepori, délégué de la commune de Givisiez.

M. le Président rappelle les différences entre les deux clés de répartition, différences mentionnées dans les statuts.

Budget d'investissements

Le montant des investissements de CHF 8,3 millions fait partie du crédit de 46 millions accepté par l'assemblée des délégués ainsi que par les citoyens lors de la votation du 26 septembre 2021.

M. le Président donne une précision concernant le budget d'investissement 2022, deux comptes sont créés pour les investissements concernant l'agrandissement et la transformation de la Step. Cependant, une liste détaillée des différents postes du crédit d'investissement sera tenue à jour avec les dépenses afférentes à ce crédit. Il donne également des explications supplémentaires concernant le montant des investissements

3.2 Rapports de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Christian Vorlet, président de la commission financière pour la lecture des rapports :

Rapport de la commission financière du budget de résultat 2022

La commission financière s'est réunie en date du 13 octobre afin d'examiner le budget de résultats 2022. Nous n'avons pas vraiment pu le comparer au budget 2021 à cause de l'introduction de MCH2 mais nous avons constaté que ce budget a été minutieusement étudié. Chaque poste est justifié et les montants sont déterminés de manière plausible et réaliste. Le total des dépenses est inférieur à celles de 2021.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que la caissière pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel que présenté.

Rapport de la commission financière du budget des investissements 2022

La commission financière s'est réunie en date du 13 octobre afin d'examiner le budget des investissements 2022. Chaque poste est justifié et les montants sont compris dans l'investissement déjà voté

Nous tenons à remercier le comité ainsi que la caissière pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel que présenté.

3.3 Adoption

Aucune question n'étant soulevée, **M. le Président** propose à l'assemblée des délégués de se prononcer sur les budgets de résultat et d'investissement.

Les budgets de résultat et d'investissement 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

4. Règlement des finances

4.1 Présentation

M. le Président présente brièvement le règlement des finances.

4.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à M. Christian Vorlet, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière sur le règlement des finances

La commission financière s'est réunie en date du 13 octobre afin d'examiner le nouveau règlement sur les finances. Nous avons constaté qu'il se base sur le règlement type en la matière. Les montants fixés et l'autonomie financière accordée par ce règlement nous paraissent être totalement appropriés.

La commission vous propose d'accepter ce règlement sans modification.

4.3 Adoption

Aucune question n'étant soulevée, **M. le Président** propose à l'assemblée des délégués de se prononcer sur le règlement des finances.

Le règlement des finances, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2021 à 2023

M. le Président rappelle que c'est le rôle de la commission financière de proposer l'organe de révision. Il passe la parole à M. Christian Vorlet, président de la commission financière.

M. Christian Vorlet mentionne que trois offres ont été demandées et l'offre la plus basse est celle de Fidustrust Révision SA. Il propose donc à l'assemblée des délégués d'attribuer ce mandat à la fiduciaire Fidustrust Révision SA pour un forfait de CHF 1'600.00/année.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de la commission financière de nommer la société *Fidustrust Révision SA* pour la révision des exercices comptables 2021 à 2023.

6. Divers

M. le Président a le plaisir de présenter à nouveau le résultat exceptionnellement positif, soit de **88,7 %**, du référendum du 26 septembre 2021.

Il informe sur le planning concernant AESC2040 :

- Au mois de mars 2022, est prévu le dépôt de la demande du permis de construire.

- À l'automne 2022, est prévu le terrassement. Il est clair qu'entre ces deux échéances, différents travaux administratifs seront encore à effectuer.

Nous espérons vraiment pouvoir respecter ces échéances.

En cas de retard dans les travaux, aucune démarche pour un emprunt ne sera entreprise pour l'instant.

Et lors de la séance avec la commission financière, celle-ci recommande de faire appel à un organisme professionnel (fiduciaire ou autre) afin de seconder l'AESC dans la gestion de ce prêt.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du comité, les collaboratrice et collaborateurs de l'AESC ainsi que MM. Norbert et Romain Wicht, ingénieurs, pour le travail fourni.

Il souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, une excellente année 2022 et a le plaisir d'inviter les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Comme mentionné sur la convocation, le certificat COVID est nécessaire pour le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 18h45.

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas